



Ministère des Affaires Foncières

Direction des Titres Immobiliers

Circonscription Foncière de Tshopo I.-
 Division des Titres Immobiliers.-
ISANGI.-

N° 2.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.1/094/20

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers.-
- Monsieur l'Administrateur de Commune de Territoire de Yahuma.-
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ TSHOPO I.-
à ISANGI.-

Annexe : _____
 Réf. : V/D.M/N° DC/050/015 DU 29/07/2015.-
 Objet : **Projet Contrat d'Emphytéose**
 Parcelle n° : S.R. 709.-
 Commune : Territoire de yahuma.-
 Ville de : Localité Yambula X.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo, S.A (PHC) à Kinshasa.-

Mlle, Mme, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n° S.R. 709 située dans le Commune, Territoire de Yahuma, Localité Yambula X.- que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK. 99 Folio 132 du treize décembre mil neuf cent quarante six.-

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

- Prix de référence du terrain	:	FC 71.145,00
- Taxe d'établissement du contrat	:	XXXXXXXXXXXXXXXX
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	FC 7.740,00
- Note d'usage	:	XXXXXXXXXXXXXXXX
- Frais de mesurage et bornage	:	FC 23.250,00
- Frais de consultation	:	FC 13.950,00
- Frais croquis	:	XXXXXXXXXXXXXXXX
- Occupation provisoire	:	XXXXXXXXXXXXXXXX
- Loyer du <u>10/05</u> au <u>31/12/2016.</u>	:	FC 14.229,00
TOTAL	:	FC 144.664,00

A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance n° _____ du _____

TOTAL :

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable de _____



MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES
CIRCONSCRIPTION FONCIERE TSHOPO I
DIVISION DES TITRES IMMOBILIERS
ISANGI

Téls : 0811480087 – 0810126700

N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/ 095/2016

Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo I à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à Yahuma

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Objet : Projet Contrat à la signature
Terrain n° S.R 709
Territoire de YAHUMA
Contrat d'emphytéose

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 par laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 709 à usage agricole, situé dans le Territoire de YAHUMA, localité YAMBULA X, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires d'un projet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature sur la rubrique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

- Taxe d'établissement contrat : FC 4.650.00
- Taxe croquis : FC 1.860.00
- Note d'usage : FC 1.395.00
- Frais techniques : FC 930.00
- Frais administratifs : FC 465.00
- TOTAL A PAYER : FC 9.300.00**

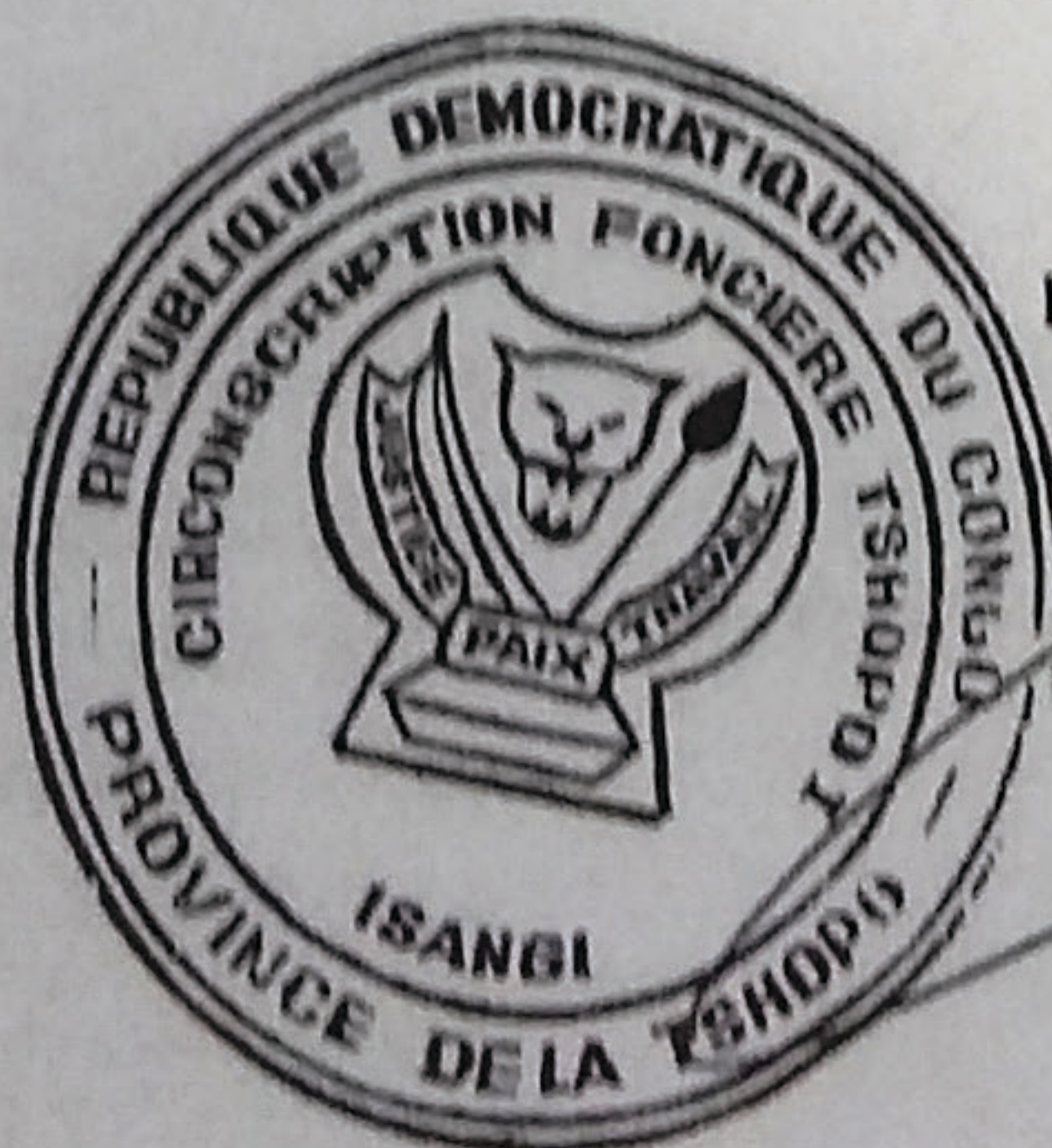
A DEDUIRE : Montant déjà payé suivant quittance n° du
TOTAL A PAYER

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au paiement de la somme détaillée ci-dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces au compte n° 00150-1228522-35/CDF ouvert au nom de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à la Banque Commerciale Du Congo (BCDC) à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation à votre demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

distinguée.



LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS

Jean - Vicky MUNSANGA KIDITCHO BOKAK

Chef de Division

